



Je vote pour ne pas laisser le Ministère mépriser les cadres de santé

Le Décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 est un nouvel exemple du niveau de considération accordée aux cadres de santé : le Ministère de la fonction publique leur refuse la revalorisation de 60 points accordée aux fonctionnaires de catégorie A, car pour eux les cadres de santé sont des "petits A".

L'article 5 précise que «*Les fonctionnaires appartenant avant leur accession à la catégorie A à un corps ou à un cadre d'emplois de catégorie B ou de même niveau sont classés, lors de leur nomination, à l'échelon comportant l'indice le plus proche de l'indice qu'ils détenaient avant leur nomination augmenté de 60 points d'indice brut*».

Mais l'annexe de ce texte précise que dans la **Fonction Publique Hospitalière**, cette mesure s'applique uniquement aux attachés d'administration hospitalière, aux ingénieurs hospitaliers, aux psychologues et aux directeurs des soins !

Lorsque nous avons demandé que les cadres de santé bénéficient également de cette mesure, le Ministère de la fonction publique a répondu à la DHOS qu'il ne fallait **prendre en compte que les corps classés en "A-type"**, alors que les cadres de santé sont du «petit A».

Et après la technostructure s'étonne qu'il y ait un malaise cadre, faute de reconnaissance ?

Détails sur : http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=306



Je vote pour défendre la qualité des soins

Auteur du rapport "Hôpital 2007", le Pr Guy Vallancien, a proposé lors de la journée nationale de la chirurgie organisée par la Fédération hospitalière de France (FHF), le 20 juin 2007, de **remplacer les IBODE par "des techniciens plus rapidement formés"** et de réduire le nombre d'IADE. "Faut-il véritablement des soignants pour s'occuper des opérés au bloc?", s'est-il interrogé, car pour lui la tâche des IBODE se résume à accueillir le patient et à vérifier son dossier, ce que pourraient faire aussi bien des techniciens.

Le pire, est que ce chirurgien s'érige en **donneur de leçons** dans son rapport sur "L'évaluation de la sécurité, de la qualité et de la continuité des soins chirurgicaux dans les petits hôpitaux publics en France", rédigé en 2006 à la demande du Ministre de la Santé de l'époque.

Nous invitons donc les personnels infirmiers qui souhaitent défendre la qualité des soins à **contacter le Ministère et la FHF pour savoir s'ils cautionnent ce discours sur les «techniciens aides opératoires»**, régulièrement tenu lors des groupes de travail du Ministère sur la VAE IBODE et l'évolution des métiers du soin.

Détails sur : http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=340



Je vote pour un syndicat indépendant, humaniste et réformiste

A la CFE-CGC, des permanents coupés de vos réalités quotidiennes **ne décident pas à votre place de ce qui est bien pour vous**. Chaque jour, sur notre lieu de travail, nous sommes à votre écoute. Ce lien social indispensable fait de nous des **écouteurs du social**.

La CFE-CGC est un syndicat réformiste, c'est-à-dire qu'il sait **prendre ses responsabilités** et signer un protocole avec le ministère lorsque chacun est arrivé au bout des concessions qu'il estime acceptable. Il est certainement plus facile d'être dans l'**opposition systématique**, et de ne jamais rien signer.

Mais ce n'est pas ainsi que les choses avancent. Par exemple, il est certain qu'il aurait fallu créer plus de postes à l'occasion de la mise en place des 35 H. Mais le mieux est l'ennemi du bien, et si personne n'avait signé cet accord, nous serions toujours en 39 H !



**Confédération Française de l'Encadrement
Confédération Générale des Cadres**

Syndicat CFE-CGC de l'AP-HP

12 Rue des Fonds verts – 75012 PARIS - Tel et Fax 01 43 43 76 36
cgc-aphp@wanadoo.fr



L'atout CFE-CGC : Un syndicat indépendant et réformiste qui sait prendre ses responsabilités

La Fédération Santé FFASS CFE-CGC regroupe tous ses membres professionnels de santé, répartis selon leurs filières professionnelles, dans dix syndicats nationaux tels le Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC ou le Syndicat National des Kinésithérapeutes Salariés SNKS CFE-CGC, afin que chaque profession soit responsable de la politique et des actions à mener la concernant.

DONNONS DE LA FORCE A NOS COMPETENCES

**Pour les élections des 22 et 23 octobre 2007,
au Comité Technique Central d'Etablissement,**

Je vote CFE-CGC
le syndicat naturel des classes moyennes



Je vote pour une confédération représentative

La CFE-CGC est une des cinq organisations syndicales **représentatives de droit**. Elle est obligatoirement consultée, elle siège dans toutes les instances nationales, elle peut signer tous les protocoles salariaux ou statutaires, etc.

Voter CFE-CGC, c'est se doter d'un outil pour exprimer ses préoccupations, et se faire reconnaître en tant que **professionnel**, et non pas seulement en tant que salarié.

L'avantage de la CFE-CGC est d'affilier ses membres à des syndicats professionnels, au sein d'une **confédération intercatégorielle**. Ce qui permet d'exprimer une **spécificité professionnelle**, sans tomber dans les travers du **corporatisme**. Car lorsqu'un problème concerne tous les agents, chacun se retrouve en tant que salarié pour défendre l'hôpital.



Je vote pour exprimer mon identité professionnelle

La Fédération Santé FFASS CFE-CGC est constituée de syndicats professionnels, ce qui permet de rester dans le contexte de sa profession d'origine. Par exemple, le **Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC** ne rassemble que des infirmières, infirmières spécialisées, cadre infirmiers, cadres supérieurs infirmiers et directeurs.

Pour des sujets propres à une profession, comme la validation des acquis de l'expérience (VAE), la révision du décret de compétence infirmier, nous n'estimons pas normal de laisser des agents exerçant d'autres métiers parler au nom des infirmières.

La Fédération Santé FFASS CFE-CGC estime d'ailleurs que chaque **profession de santé réglementée** devrait disposer de son propre **décret de compétence**, négocié avec le Ministère uniquement par ses pairs, définissant précisément ce qui relève du rôle propre ou du rôle sur prescription.

Revendiquer son identité professionnelle et faire connaître sa conception du monde de la santé, n'a rien à voir avec du corporatisme, doctrine qui cherche à avantager une corporation au dépend d'autres professions. **Chaque métier doit avoir sa place à l'hôpital**. Mais à prétendre représenter tout le monde, certains finissent par ne plus représenter personne ! A force d'être trop généralistes, ces discours perdent de leur sens.



Je vote pour un syndicat indépendant, humaniste et réformiste

A la CFE-CGC, des permanents coupés de vos réalités quotidiennes **ne décident pas à votre place de ce qui est bien pour vous**. Chaque jour, sur notre lieu de travail, nous sommes à votre écoute. Ce lien social indispensable fait de nous des **écouteurs du social**.

La CFE-CGC est un syndicat réformiste, c'est-à-dire qu'il sait **prendre ses responsabilités** et signer un protocole avec le ministère lorsque chacun est arrivé au bout des concessions qu'il estime acceptable. Il est certainement plus facile d'être dans l'**opposition systématique**, et de ne jamais rien signer.

Mais ce n'est pas ainsi que les choses avancent. Par exemple, il est certain qu'il aurait fallu créer plus de postes à l'occasion de la mise en place des 35 H. Mais le mieux est l'ennemi du bien, et si personne n'avait signé cet accord, nous serions toujours en 39 H !



Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres

Syndicat CFE-CGC de l'AP-HP

12 Rue des Fonds verts – 75012 PARIS - Tel et Fax 01 43 43 76 36

cgc-aphp@wanadoo.fr



L'avantage CFE-CGC : des syndicats de professionnels, pour des professionnels

La Fédération Santé FFASS CFE-CGC regroupe tous ses membres professionnels de santé, répartis selon leurs filières professionnelles, dans dix syndicats nationaux : Ainsi, les infirmières, infirmières spécialisées, cadre infirmiers, cadres supérieurs infirmiers et directeurs de soins se retrouvent dans le **Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC**.

De même, les masseurs kinésithérapeutes et les cadres kinés disposent du **Syndicat National des Kinésithérapeutes Salariés SNKS CFE-CGC**

Les autres métiers de l'hôpital ont aussi leurs propres structures, afin que chaque profession soit responsable de la politique et des actions à mener la concernant.

**Pour les élections des 22 et 23 octobre 2007,
au Comité Technique Central d'Etablissement,**

Je vote CFE-CGC
le syndicat naturel des classes moyennes

Cadres de Santé

Avec la mise en place de la nouvelle gouvernance, les cadres de santé de l'AP-HP se retrouvent **coincés entre le marteau et l'enclume**, sans avoir réellement la possibilité d'exprimer leur point de vue. C'est pourquoi nous souhaitons la création d'un comité **des cadres** (pas électif, mais composé de l'ensemble des cadres) dans lequel on puisse débattre (pas une réunion d'enregistrement d'information, mais une véritable **assemblée où chacun pourra prendre la parole librement**).

Et cela alors que la charge de travail ne fait qu'augmenter, avec le non remplacement d'une partie des postes : à l'AP-HP, il manque **351 cadres IDE et spécialisés**, soit **12 % de postes vacants** ! Sans parler du nombre de **faisant fonction**.

Difficile de croire qu'il ne s'agit pas d'une politique programmée, lorsque l'on sait que **82 % des cadres de santé doivent partir à la retraite d'ici 2015**, et qu'il n'y a plus qu'une rentrée en IFCS ! Comment parler de GPEC et créer une pénurie de cadres en n'augmentant pas les quotas en IFCS ?

Cadres Formateurs

Le syndicat CFE-CGC de l'AP-HP réclame que la **Délégation à la Formation devienne un établissement à part entière**, au même titre que l'HAD. Il est anormal que 800 agents soient éparpillés sur les sites d'implantations, alors qu'ils devraient disposer d'**instances propres** (CTE, CHSCT) pour aborder les questions transversales.

Lors de la remise en cause des **jours pédagogiques** en 2003, ou de la **réforme de la prime semestrielle** en 2004, nous avons constaté à quel point il était nécessaire d'avoir une instance pour négocier les propositions du siège.

Les responsables CFE-CGC de la Délégation à la Formation sont **Francine JANSSEN, Micheline RANDIN et Marie SANVOISIN** (IFSI Salpêtrière).

Infirmières Spécialisées

A l'AP-HP, il manque **97 IADE** (soit **12 % de postes vacants**), **196 IBODE** (soit **26 % de postes vacants**) et **92 puéricultrices DE** (soit **17 % de postes vacants**) : et alors que les **départs en retraite** vont aggraver cette pénurie, les effectifs des étudiants en formation ne sont pas augmentés !

Le Ministère parle beaucoup d'**accréditation, d'amélioration de la qualité des soins, de lutte contre les infections nosocomiales**, mais dans le même temps ne se donne pas les moyens d'avoir des **professionnels qualifiés en nombre suffisant**. C'est à se demander si toutes ces normes, recommandations, protocoles, ne sont pas un moyen de **se dédouaner des problèmes à venir** ?

Nous invitons les personnels infirmiers qui souhaitent défendre la **qualité des soins à contacter le Ministère et la FHF** pour savoir s'ils cautionnent le discours sur les «**techniciens aides opératoires**», régulièrement tenu lors des groupes de travail du Ministère sur la VAE IBODE et l'évolution des métiers du soin.

Détails sur : http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=340

Cadres Supérieurs de Santé

La mise en place des pôles pose deux problèmes statutaires :

- Le devenir des **CSS** qui ne seront pas **cadres paramédicaux de pôle**,
- La juste rétribution des cadres paramédicaux de pôle : d'une part la **prime de 100 Euros** relève de l'aumône, d'autre part le **décalage indiciaire** entre un CSS et un attaché d'administration hospitalière est inadmissible (leur indice terminal est à **966** comme le coordonnateur général des soins, alors qu'un CSS culmine à l'indice brut **780**). Comment accepter de telles **différences entre adjoints au chef de pôle** ?

Détails sur : http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=349





**Confédération Française de l'Encadrement
Confédération Générale des Cadres**

Syndicat CFE-CGC de l'AP-HP

12 Rue des Fonds verts – 75012 PARIS - Tel et Fax 01 43 43 76 36
cgc-aphp@wanadoo.fr



La CFE-CGC, un syndicat indépendant et réformiste qui respecte votre identité professionnelle

La Fédération Santé FFASS CFE-CGC est constituée de syndicats professionnels, ce qui permet de rester dans le contexte de sa profession d'origine. Par exemple, le **Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC** ne rassemble que des infirmières, infirmières spécialisées, cadres infirmiers, cadres supérieurs infirmiers et directeurs des soins.

Pour des sujets propres à une profession, comme par exemple la validation des acquis de l'expérience (VAE), la révision du décret de compétence infirmier, nous n'estimons pas normal de laisser des agents exerçant d'autres métiers parler au nom des infirmières.

Revendiquer son identité professionnelle et faire connaître sa conception du monde de la santé, n'a pas rien à voir avec du corporatisme, doctrine qui cherche à avantager une corporation au dépend d'autres professions. **Chaque métier doit avoir sa place à l'hôpital.** Mais à prétendre représenter tout le monde, certains finissent par ne plus représenter personne ! A force d'être trop généralistes, ces discours perdent de leur sens.

**Pour les élections des 22 et 23 octobre 2007,
aux Commissions Administratives Paritaires**

Je vote CFE-CGC
le syndicat naturel des classes moyennes



N'hésitez pas à aller sur notre site internet :
<http://www.syndicat-infirmier.com>

Pour connaître vos droits et disposer de :

La grille des salaires en Euros :

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=83

La note moyenne à l'AP-HP, échelon par échelon :

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=262

Les démarches pour contester sa note annuelle :

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=288

Le guide de présence au travail à l'AP-HP (droits RTT, etc.) :

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=232

Le guide des droits des agents de l'AP-HP :

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=108

Le guide retraite :

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=94

Informations professionnelles :

Pour avoir les textes réglementaires (décret d'actes infirmiers, règles professionnelles) afin de ne pas outrepasser votre rôle, et de refuser légalement les glissements de tâches et les prescriptions orales :

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=18

Pour suivre au jour le jour les grands dossiers professionnels :

la VAE, validation des acquis de l'expérience :

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=287

l'ordre infirmier :

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=304

le LMD bac+3 :

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=295

les transferts de compétences Berland :

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=323

Pour obtenir un caducée :

http://www.syndicat-infirmier.com/rubrique.php3?id_rubrique=5#212

Agir pour ne pas subir :

Pétition pour la reconnaissance universitaire et salariale

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=290

Pétition contre la déqualification des soins

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=301

Réaction contre le projet Vallancien de «techniciens de blocs opératoires» à la place d'IBODE

http://www.syndicat-infirmier.com/article.php3?id_article=340



La liste CFE-CGC est conduite par Thierry AMOUROUX, le Président National du SNPI CFE-CGC, qui siège :

- au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière (CSFPH),
- à l'Observatoire National des Emplois et des Métiers de la FPH,
- et dans les Comités de Suivis nationaux des réformes hospitalières, des protocoles salariaux et statutaires, de la RTT.

Il a représenté les infirmières françaises, de 1994 à 1996 :

- au Conseil International des Infirmières (CII)
- au Comité Infirmier Permanent de l'Union Européenne (PCN)
- au Groupe de Nursing Européen auprès du Conseil de l'Europe (GNE)



SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS INFIRMIERS
(Infirmières – Cadres Infirmiers – Infirmières Spécialisées)

CFE-CGC de l'AP-HP

12 Rue des Fonds verts – 75012 PARIS - Tel et Fax 01 43 43 76 36

snpicfecgc@yahoo.fr

Implanté récemment sur l'AP-HP, le Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC se bat régulièrement pour :

- une reconnaissance de notre niveau bac + 3, avec intégration dans le système universitaire LMD (licence pour les IDE, master pour les spécialisées, doctorat pour la recherche en soins infirmiers)
- une revalorisation du salaire net du personnel infirmier (notre perte de pouvoir d'achat est de 12,6 % depuis 2001)
- une juste rémunération des contraintes, comparable aux métiers du commerce et des services (qui sont payés double les dimanches et fériés), et qui ne doivent pas se contenter d'un euro par heure de nuit !
- une reconnaissance de la pénibilité de notre profession (seconde carrière, départ avancé à la retraite)
- le recentrage de notre activité sur les soins : avoir plus de temps à consacrer aux patients, en réduisant les tâches administratives et la gestion du téléphone,
- la reconnaissance des infirmières cliniciennes, de l'expertise acquise par des DU (Diplômes Universitaires) ou en formation continue, Ce n'est que lorsque la profession infirmière sera reconnue à hauteur de ses compétences et de ses responsabilités qu'elle redeviendra attractive, et que l'administration arrivera à fidéliser le personnel en poste (la durée de vie professionnelle d'une IDE est de 12 ans).



DONNONS DE LA FORCE A NOS COMPETENCES

Avancement modulé, passage en classe supérieure, appel de note, conseil de discipline, titularisation : pour être représenté et défendu en CAP par des militants de la profession...

**Pour les élections des 22 et 23 octobre 2007,
aux Commissions Administratives Paritaires**

Je vote CFE-CGC
le syndicat naturel des classes moyennes